

EXTENSION DE DISTRIPORT

Maître d'ouvrage : GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE

En savoir +

Présentation du projet :

En raison de la saturation progressive des espaces logistiques existants et afin de répondre aux besoins des opérateurs et d'optimiser le fonctionnement de la chaîne logistique, les capacités foncières dédiées à la logistique au sein de la ZIP de Fos doivent être développées. La zone logistique de Distriport, située à proximité immédiate des terminaux à conteneurs du pôle Graveleau et des zones de services portuaires (ZSP), a été identifiée pour accueillir cette extension dans une optique de « massification ».

Objectifs :

- Poursuivre la stratégie de fixation des trafics en accompagnant la croissance des clients existants ;
- Attirer à Fos des trafics destinés à l'hinterland national plutôt que de les voir transiter par les ports du Nord de l'Europe, parcourant des centaines de kilomètres supplémentaires ;
- Concentrer les flux sur une zone identifiée à proximité immédiate des terminaux à conteneurs de Fos et de la zone de services portuaires.

50 M €

Coût total estimé à date

Infrastructures portuaires et logistiques



Localisation : Pôle conteneurs de la ZIP

Occupation actuelle de la parcelle :

Sans occupation.



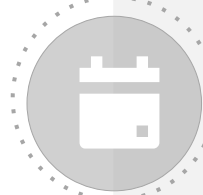
Processus de participation :

- Saisine volontaire de la CNDP dans le cadre des articles L121-16, L121-16-1 et L121-17 du code de l'environnement
- Concertation continue globale du GPM en cours.



Études disponibles et/ou en cours :

- Evaluation environnementale ;
- Etude de trafic routier et ferroviaire à l'échelle du pôle conteneurs ;
- Etude hydraulique et risques inondation / submersion ;
- Etude de conception voiries, voies ferrées, et réseaux.



État d'avancement du projet :

- Démarrage des travaux prévu au second semestre 2027.



Échéance de mise en œuvre :

Livraison des aménagements à partir de 2030.



Projets connexes :

L'ensemble des projets bénéficiant du pôle conteneurs et logistique de la ZIP de Fos.



Impacts et contribution à la vocation territoriale :

- Création d'environ 750 emplois directs ;
- Commercialisation d'une cour ferroviaire (environ 5 ha permettant la construction de 2 voies de 400 m), permettant d'assurer le report modal des flux routiers vers des flux ferroviaires ;
- Le projet n'impacte pas d'espaces agricoles ni forestiers. Néanmoins, il entraîne l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols sur une surface de 95,5 ha. Les zones humides représentent 95 % de la surface du projet. Le secteur sera utilisé en tant que pôle logistique, entraînant notamment des déplacements qui contribueront à l'augmentation des émissions de polluants atmosphériques sur un secteur déjà fortement impacté par la dégradation de la qualité de l'air.